Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1647

Proposition du Conseil administratif du 12 septembre 2024 en vue de l'ouverture de neuf crédits (délibérations I à IX) pour un montant total de 27 438 200 francs, soit:

- **Délibération I: 8 120 200 francs destinés à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Centre sportif du Bout-du-Monde, sis au 12, route de Vessy, parcelles N^os^ 2078 et 2079, feuille N^o^ 24 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;**
- **Délibération II: 4 650 300 francs destinés à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Centre sportif de Vessy, sis au 31, route de Vessy, parcelle N^o^ 6177, feuille N^o^ 48 du cadastre de la commune de Veyrier, propriété de la Ville de Genève;**
- **Délibération III: 2 086 200 francs destinés à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Centre sportif du Bois-des-Frères, sis au 22, chemin de l'Ecu, parcelles N^os^ 5852 et 5853, feuille N^o^ 46 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève;**
- **Délibération IV: 3 721 800 francs destinés à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Centre sportif de Varembé, sis au 33, rue de Vermont, parcelles N^os^ 3258 et 4575, feuille N^o^ 23 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;**
- **Délibération V: 1 426 700 francs destinés à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Stade des Libellules, sis au 24, chemin de l'Ecu, parcelle N^o^ 3710, feuille N^o^ 46 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève;**
- **Délibération VI: 3 017 000 francs destinés à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Stade du Bois-de-la-Bâtie, sis au 4, chemin de la Bâtie, parcelle N^o^ 1521, feuille N^o^ 24 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;**
- **Délibération VII: 2 837 600 francs destinés à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Stade de Richemont, sis au 70, route de Frontenex, parcelle N^o^ 1657, feuille N^o^ 22 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;**
- **Délibération VIII: 1 398 400 francs destinés à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Stade de Belle-Idée, sis au 7, chemin des Choucas, parcelle N^o^ 4523, feuille N^o^ 13**

du cadastre de la commune de Chêne-Bourg, propriété de la Ville de Genève;

– **Délibération IX: 180 000 francs destinés à l'acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour l'homologation et l'exploitation de la piste d'athlétisme du Centre sportif du Bout-du-Monde.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La Ville de Genève dispose actuellement de 15 terrains en gazon synthétique, principalement dédiés au football, mais aussi pour le rugby, le football américain et le hockey sur gazon. Les avantages de ces terrains sont multiples et permettent notamment une utilisation toute l'année, ainsi qu'un nombre d'heures de pratique de 30 h par semaine (maximum 18 h pour un gazon naturel), absolument nécessaire pour accueillir l'ensemble des associations sportives du territoire. Nous recensons actuellement 82 associations utilisatrices de nos terrains de jeux extérieurs en gazon (sportives, scolaires, sociales…).

Les pistes d'athlétisme sont également très sollicitées; outre la piste du stade de Richemont, dédiée principalement au sport libre et aux journées sportives, la piste du Bout-du-Monde revêt un caractère national et accueille régulièrement des championnats suisses et des évènements internationaux.

Face à la demande sans cesse en hausse du nombre d'adhérent-e-s et des clubs qui utilisent les infrastructures de la Ville de Genève, la solution du terrain synthétique, qui doit répondre aux normes de l'Office fédéral du sport (OFSPO) pour maintenir une homologation au sein des différentes ligues sportives, s'avère optimale pour une exploitation annuelle du terrain.

En moyenne, les terrains en revêtement synthétique ont une durée de vie de dix ans. Celle-ci peut être prolongée de quelques années par un entretien hebdomadaire comme dans nos infrastructures, mais l'usure du revêtement, due aux ultraviolets et aux frottements, est fatale, et son remplacement est à prévoir et à anticiper.

Les revêtements synthétiques des pistes d'athlétisme ont également une durée de vie en moyenne de dix ans avec une utilisation aussi intensive que sur nos sites. Des réparations ponctuelles sont également possibles et pratiquées, mais elles ne pallient pas les travaux de remplacement nécessaire des revêtements en fin de vie.

La présente demande de crédit vise à répondre de manière planifiée au besoin de rénovation des infrastructures sportives extérieures équipées de revêtements synthétiques.

Contexte et historique de l'opération

1. Centre sportif du Bout-du Monde

1.1 Piste d'athlétisme

Les changements de revêtement de cette piste d'athlétisme ont eu lieu environ tous les dix ans depuis sa construction: (1970, 1978, 1989 et 2000) et une rénovation partielle en 2017.

La surface totale du revêtement sportif est de 6820 m^2, dont 4500 m^2 de piste de course.

1.2 Terrain synthétique de football 1

Construit en 2014 (90 m × 57,6 m) et homologué pour la 4e Ligue.

1.3 Terrain synthétique football 2

Idem terrain de football 1.

2. Centre sportif de Vessy

2.1 Terrain synthétique de football A

Construit en 2013 (100 m × 64 m) et homologué pour la 2e Ligue.

2.2 Terrain synthétique de football H

Construit en 2013 (90 m × 57,6 m) et homologué pour la 4e Ligue.

2.3 Terrain synthétique de rugby et de football américain

Construit en 2018 (117 m × 73 m) et homologué pour le rugby régional et la Ligue A de football américain.

3. Centre sportif du Bois-des-Frères

3.1 Terrain synthétique de football D

Construit en 1987, puis rénové en 2013 (89 m × 56 m), homologué pour la 4e Ligue.

4. Centre sportif de Varembé

4.1 Terrain synthétique de football A

Construit en 2015 (100 m × 64 m), homologué pour la 2e Ligue Inter.

4.2 Terrain synthétique de football C (Trembley)

Construit en 2016 (85 m × 54 m), homologué pour les juniors et ouvert au sport libre.

5. Stade des Libellules

5.1 Terrain synthétique de football A

Transformé en synthétique en 2019 (100 m × 64 m), homologué pour la 2e Ligue Inter.

6. Stade du Bois-de-la-Bâtie

6.1 Terrain synthétique de football A

Construit en 2019 (90 m × 60 m), homologué pour la 2e Ligue Inter.

6.2 Terrain synthétique de football B

Construit en 2019 (90 m × 53 m).

7. Stade de Richemont

7.1 Piste d'athlétisme et terrain synthétique de hockey sur gazon

Piste d'athlétisme circulaire de 333,33 m, quatre couloirs, surface de 2000 m^2, construite en 1984 et rénovée en 1999.

Terrain synthétique de hockey construit en 1984 (91 m × 55 m), rénové en 1999 puis en 2012, homologué pour la Ligue A et la Coupe d'Europe.

8. Stade de Belle-Idée

8.1 Terrain synthétique de football A

Construit en 2015 (100 m × 64 m), homologué pour la 2e Ligue Inter.

Exposé des motifs

Remplacement des surfaces de jeux extérieurs

La durée de vie des gazons synthétiques est estimée à une dizaine d'années, suivant l'intensité de l'utilisation et l'entretien. Habituellement, chaque rénovation de ces objets impactait le budget dédié aux entretiens et travaux annuels. Désormais, face au nombre de terrains à rénover, il est important de planifier les rénovations afin d'offrir des surfaces de jeu de qualité aux utilisatrices et utilisateurs, mais également afin de remplir l'ensemble des critères imposés par l'Association cantonale genevoise de football (ACGF) pour les homologations, faute de quoi la Ville de Genève s'exposerait au risque de ne plus pouvoir accueillir certains championnats sur ses différents sites pour des raisons de sécurité.

De manière générale, la pratique du football ne cesse d'augmenter depuis 2014 dans le canton de Genève, et plus particulièrement en Ville de Genève, qui concentre près de 50% des clubs genevois. Le nombre de licencié-e-s est ainsi passé de 15 865 pour la saison 2014/2015 à 21 542 pour celle de 2022/2023, dont plus de 10 000 juniors réparti-e-s dans les clubs du canton ayant une structure de formation. A elle seule, la Ville de Genève accueille 2850 matchs de football toutes catégories confondues sur l'année, soit plus de 50% des compétitions se déroulant sur le canton.

Face à la demande croissante du nombre d'adhérent-e-s aux clubs qui utilisent les infrastructures de la Ville de Genève, la solution du terrain synthétique s'avère optimale pour une exploitation annuelle du terrain. Ainsi, le nombre d'heures de pratique possible par terrain en est considérablement augmenté.

Le planning de rénovation court actuellement jusqu'en 2030.

Rénovation des pistes d'athlétisme

Concernant les pistes d'athlétisme, celle du Bout-du-Monde, en EPDM (tartan), a été refaite superficiellement en 2017. Malheureusement, cette rénovation urgente n'est plus suffisante pour cette piste datant de 2000, dont la planéité s'est fortement détériorée sous l'effet de l'usure, générant des endroits où l'eau stagne en permanence.

La piste du Bout-du-Monde est fréquentée par les membres de l'Association genevoise d'athlétisme (AGA) qui regroupe 15 clubs et quelque 700 membres. Des championnats nationaux et internationaux ont lieu sur cette piste. En l'état, la piste ne permet plus aux athlètes de s'entraîner dans les meilleures conditions et contraint à un entretien constant lors des compétitions. Elle est également un lieu très fréquenté par la pratique libre.

La piste du stade de Richemont, dont la rénovation partielle date de 2000, présente également de nombreuses fissures et impacts dus aux racines des arbres et à l'usure. Le marquage devient peu visible. Celle-ci est fréquentée par de nombreux et nombreuses athlètes en libre accès, et également par les journées sportives. Afin de gagner en polyvalence et en temps de pratique, une barrière de séparation est nécessaire entre le terrain de hockey sur gazon et la piste, afin de pouvoir pratiquer simultanément les deux activités.

Obligations légales et/ou de sécurité

Un éclairage suffisant est une condition importante pour la pratique du sport. La mise à jour de ce dernier sur les différents sites permettra de mettre les terrains aux normes de l'Association suisse de football (ASF), en relation avec la ligue des clubs y pratiquant le football.

Programme et descriptif des travaux

Le Service des sports (SPO) a établi une priorité d'intervention sur les différents sites, dépendant à la fois des vétustés constatées et des homologations à maintenir pour l'organisation de compétitions au plus haut niveau.

Centre sportif ou stade	Terrain	Année de construction	Date du dernier changement de surface
Bois-des-Frères	D	1987	2013
Bout-du-Monde	1	2014	2014
Bout-du-Monde	Piste d'athlétisme	1970	Retopping 2017
Varembé	A	2015	2015
Vessy	A	2013	2013
Bout-du-Monde	2	2014	2014
Vessy	H	2013	2013
Belle-Idée	A	2015	2015
Varembé	C (Trembley)	2016	2016
Vessy	Rugby	2018	2018
Richemont	Hockey	1984	2012
Richemont	Piste d'athlétisme	1984	1999
Libellules	A	2019	2019
Bois-de-la-Bâtie	A	2019	2019
Bois-de-la-Bâtie	B	2019	2019

Description générale s'appliquant à tous les sites

Le choix du type de gazon synthétique n'est pas encore défini à ce jour. Le type préconisé est un gazon synthétique de type écologique avec un remplissage composé d'éléments biodégradables. Ce type de revêtement a été posé sur les terrains de football synthétiques de la Ville de Genève depuis 2011 et suit l'évolution de la technologie. Le choix définitif sera réalisé lors de l'analyse technique des variantes proposées par les entreprises en rapport avec le coût de celles-ci et l'utilisation des terrains. L'ensemble offrira un confort de jeu idéal (souplesse) et garantira, outre une trajectoire parfaite de la balle, une sécurité optimale.

Installation et travaux préparatoires

– Installation de chantier, signalisation, clôture provisoire, repérages, sondages.

Démolition et démontage

– Démolition de chemins, revêtements (bitumineux, sol souple) et ouvrages sans liaison avec le bâtiment, tels que clôtures, garde-corps, mâts, poteaux, buts seniors, buts juniors rabattables, cabines joueurs et joueuses, y compris chargement et transport à la décharge de l'entrepreneur.

Terrassements, canalisations et maçonnerie

– décapage de la partie supérieure;
– fouilles nécessaires au câblage et canalisations;
– nivelage, compactage du fond de forme;
– création de socles/fondations béton pour support des mâts d'éclairage;
– raccordement sur canalisations existantes et raccordement au réseau électrique existant;
– exécution de regards/chambres;
– remblayage, mise en place et compactage de matériaux d'enrobage;
– mise en œuvre de la partie supérieure du sol.

Equipements de football

– fourniture de buts seniors et juniors, de dispositif de transport pour buts, de poteaux de corner, de douilles de sol, de piquets, de fanions, d'abris joueurs et joueuses;
– fondations pour abris de joueurs et joueuses et douilles.

Sols sportifs d'installations en plein air

– traçage et piquetage d'installations en plein air;
– reprise ponctuelle, selon besoin, du support et de la couche de souplesse;
– fourniture et pose de gazon synthétique pour installations en plein air;
– collage ou couture des joints, matière synthétique résistant aux rayons ultraviolets;
– remplissage en matériaux écologique (GEO), y compris marquage des zones de jeu;
– mises aux normes selon exigences et homologations footballistiques.

Clôtures

– remise en état ponctuelle.

Eclairage

– contrôle et reprise de l'installation existante;
– création de nouveaux mâts avec ligne d'alimentation, tableau électrique et projecteurs;

– mises aux normes selon exigences et homologations footballistiques.

Arrosage

– adaptation et réparation selon besoin du système d'arrosage automatique existant.

Spécificités par site

1. Centre sportif du Bout-du-Monde

1.1 Piste d'athlétisme

Le stade d'athlétisme comprend une piste d'athlétisme d'une longueur de 400 m avec huit couloirs, une aire de lancer du disque, deux aires de lancer du poids, une aire de lancer du marteau, deux aires pour le saut en longueur et le triple saut, deux pistes de saut à la perche, une aire pour le lancement du javelot et deux emplacements pour le saut en hauteur.

Surface de la piste d'athlétisme:	4500 m^2
Surface de la zone d'élan:	50 m^2
Surface de la demi-lune:	1480 m^2
Surface du couloir pour le saut à la perche:	240 m^2
Surface du couloir pour le saut en longueur:	260 m^2
Surface du couloir pour le steeple:	160 m^2
Surface du lancement du marteau/disque	1326 m^2

Quatre mâts d'éclairage sont implantés autour du stade. La hauteur est d'environ 40 m et le diamètre est d'environ 60 cm. Vingt projecteurs aux halogénures métalliques (2000 W par projecteur) sont posés sur la couronne métallique au sommet de chaque mât (système abaissable).

Les travaux consistent à rénover complètement le revêtement de l'anneau d'athlétisme, les demi-lunes, les zones de sauts (perche, longueur et triple saut), la fosse de steeple et son couloir. De nouveaux caniveaux et bordures seront posés autour de l'anneau d'athlétisme. Les mâts en béton armé, les couronnes métalliques et les luminaires seront remplacés vu leur vétusté (le béton se dégrade, la structure métallique se fragilise et les luminaires ne répondent plus aux normes en vigueur).

En complément au chapitre «Description générale s'appliquant à tous les sites», l'intervention pour la rénovation de cette infrastructure porte sur:

Zone athlétisme

- rabotage et évacuation du revêtement synthétique jusqu'à la sous-construction de la piste;
- fourniture et pose d'un nouvel enrobé bitumineux;
- pose d'un nouveau revêtement sportif;
- agrandissement du couloir et de la fosse pour le saut à la perche et le saut en longueur selon les nouvelles normes en vigueur;
- pose de nouvelles bordures et de nouveaux caniveaux;
- marquage selon les surfaces de jeux;
- homologation internationale.

Eclairage

- démontage et évacuation des mâts, des couronnes métalliques et des projecteurs;
- pose de nouveaux mâts;
- pose de nouvelles couronnes pour la fixation des projecteurs;
- installation d'un nouveau système abaissable;
- remplacement des câbles de traction et d'alimentation;
- pose de nouveaux projecteurs LED;
- réfection complète des tableaux et des alimentations électriques et installations d'un système de commande pour LED;
- location d'une grande nacelle pour le réglage.

1.2 Terrain synthétique de football 1

Le gazon synthétique a été posé sur de la grave perméable d'environ 5 cm. L'espace de sécurité autour du terrain est de 3 m. Le remplissage est constitué de sable et de Geo (matériel organique 100% végétal – coco et liège). Le terrain est clôturé et déjà éclairé.

Surface du terrain:	5184 m^2
Surface de la zone de sécurité autour du terrain:	922 m^2

Les travaux consistent principalement à remplacer le gazon synthétique, y compris le marquage. Une vérification du sol devra être effectuée afin de contrôler sa stabilité. Le remplissage sera constitué de sable et de Geo afin d'uniformiser l'entretien des terrains synthétiques à la suite de la demande du SPO. Une homologation devra être effectuée à la fin des travaux. L'éclairage et l'arrosage actuels ne seront pas modifiés.

1.3 Terrain synthétique football 2

Les travaux prévus sont identiques à ceux du terrain 1.

2. *Centre sportif de Vessy*

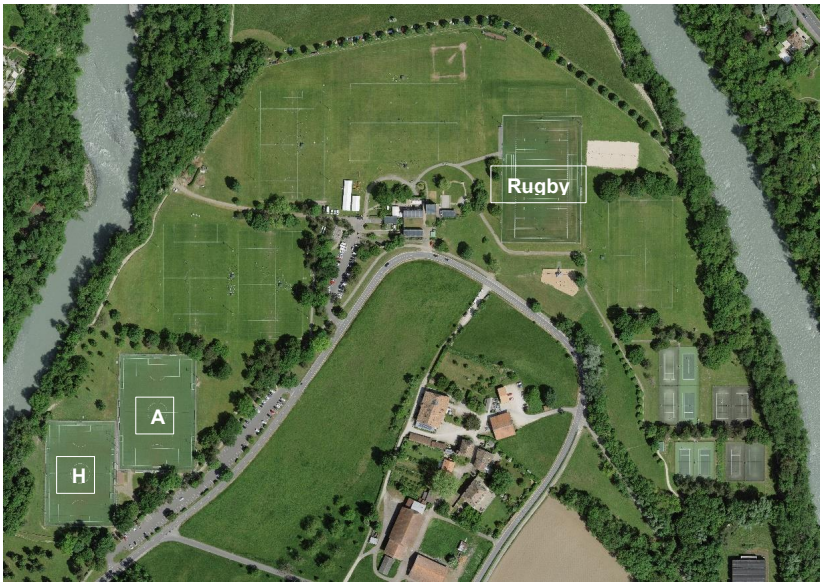

2.1 Terrain synthétique de football A

Le gazon synthétique des terrains, qui a une épaisseur de 6 cm, a été posé sur de la grave perméable d'environ 5 cm. L'espace de sécurité autour du terrain est de 3 m. Le remplissage est constitué de sable et de Geo (matériel organique 100% végétal – coco et liège). Le terrain est clôturé et déjà éclairé.

Surface du terrain:	6400 m^2
Surface de la zone de sécurité autour du terrain:	1020 m^2

Les travaux consistent principalement à remplacer le gazon synthétique, y compris le marquage. Une vérification du sol devra être effectuée afin de contrôler sa stabilité. Afin d'uniformiser l'entretien des terrains synthétiques à la suite de la demande du SPO, le remplissage sera constitué de sable et de Geo. Une homologation devra être effectuée à la fin des travaux. L'éclairage et l'arrosage actuels ne seront pas modifiés.

2.2 Terrain synthétique de football H

Le terrain H est plus petit que le terrain A.

Surface du terrain:	5184 m^2
Surface de la zone de sécurité autour du terrain:	922 m^2

Les travaux prévus sont identiques à ceux du terrain A.

2.3 Terrain synthétique de rugby et de football américain

Le gazon synthétique, qui a une épaisseur de 10 cm, a été posé sur une couche de souplesse de 2,5 cm. L'espace de sécurité autour du terrain est de 3,50 m. Le remplissage est constitué de sable et de liège.

Surface du terrain:	6996 m^2
Surface de la zone de sécurité autour du terrain:	1284 m^2

Les travaux consistent principalement à remplacer le gazon synthétique, y compris le marquage. La couche de souplesse qui est posée sur de l'enrobé bitumineux sera contrôlée. Une homologation devra être effectuée à la fin des travaux. L'éclairage et l'arrosage actuels ne seront pas modifiés.

3. Centre sportif du Bois-des-Frères

Le centre sportif du Bois-des-Frères comprend le terrain de football en gazon naturel C (non concerné par la présente proposition) et le terrain de football synthétique D.

3.1 Terrain synthétique de football D

Les dimensions du terrain D sont de 95 m par 62 m pour une surface de jeu de 89 m par 56 m. Il n'est pas doté d'un système d'arrosage.

Surface du terrain:	5890 m^2
Surface de jeu:	4984 m^2
Surface de la zone de sécurité autour du terrain:	906 m^2
Surface végétalisée:	210 m^2
Surface stockage buts:	210 m^2
Surfaces bituminées:	1000 m^2
Clôtures:	343 ml

En complément au chapitre «Description générale s'appliquant à tous les sites», l'intervention pour la rénovation de cette infrastructure porte sur:

Zone football

– création d'une zone pavée pour le stockage des buts mobiles.

Eclairage

– démontage et évacuation des mâts et des projecteurs;
– pose de nouveaux mâts d'éclairage.

Divers

Reprise des revêtements bitumineux vétustes et détériorés autour des terrains C et D.

4. Centre sportif de Varembé

Le centre sportif de Varembé comprend le terrain de football synthétique A, le terrain de football synthétique B, le terrain de football synthétique C (Trembley) ainsi qu'une zone d'athlétisme en sol souple (le terrain B n'est pas concerné par la présente proposition et l'ensemble de la zone en sol souple, dont les travaux

ont été terminés en juillet 2024, a fait l'objet de la proposition PR-1539, votée le 7 février 2023).

4.1 Terrain synthétique de football A

Les dimensions du terrain A sont de 106 m par 70 m pour une surface de jeu de 100 m par 64 m. Il est doté d'un système d'arrosage et homologué pour la 2e Ligue Inter.

Surface du terrain:	7420 m^2
Surface de jeu:	6400 m^2
Surface de la zone de sécurité autour du terrain:	1020 m^2
Surfaces bituminées:	1000 m^2
Clôtures:	176 ml

En complément au chapitre «Description générale s'appliquant à tous les sites», l'intervention pour la rénovation de cette infrastructure porte sur:

Eclairage

– démontage et évacuation des mâts et des projecteurs;
– pose de nouveaux mâts d'éclairage.

4.2 Terrain synthétique de football C (Trembley)

Le terrain C est plus petit que le terrain A. Les dimensions du périmètre, irrégulier, sont d'environ 93 m par 63,50 m pour une surface de jeu de 85 m par 54,50 m. Il est doté d'un système d'arrosage.

Surface du terrain:	5906 m^2
Surface de jeu:	4633 m^2
Surface de la zone de sécurité autour du terrain:	1273 m^2
Clôtures:	312 ml

Les travaux prévus sont identiques à ceux du terrain A.

5. Stade des Libellules

Le stade des Libellules comprend un terrain de football A en gazon synthétique, un terrain de football B en gazon naturel et un bâtiment avec des vestiaires, un local technique, un local matériel et une buvette.

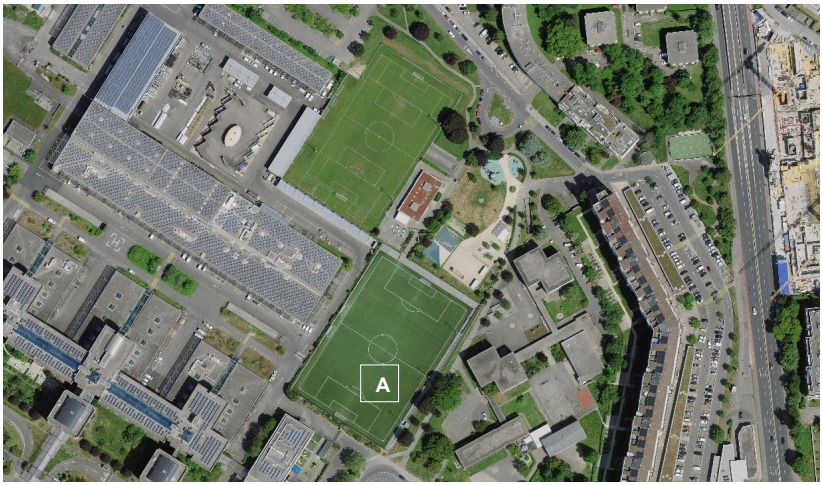

5.1 Terrain synthétique de football A

Les dimensions du terrain A sont de 106 m par 70 m pour une surface de jeu de 100 m par 64 m. Il est doté d'un système d'arrosage et homologué pour la 2e Ligue Inter.

Surface du terrain:	7420 m^2
Surface de jeu:	6400 m^2
Surface de la zone de sécurité autour du terrain:	1020 m^2
Surfaces pavées:	455 m^2
Clôtures:	360 ml

Les travaux consistent principalement à remplacer le gazon synthétique, y compris le marquage. La couche de souplesse qui est posée sur de l'enrobé bitumineux sera contrôlée. Une homologation devra être effectuée à la fin des travaux. L'éclairage et l'arrosage actuels ne seront pas modifiés.

6. Stade du Bois-de-la-Bâtie

Le stade du Bois-de-la-Bâtie comprend deux terrains de football en gazon synthétique (A et B) ainsi qu'un bâtiment avec des vestiaires, des locaux pour les clubs, une infirmerie, une buvette ainsi que des locaux techniques.

6.1 Terrain synthétique de football A

Les dimensions du terrain A sont de 96 m par 66 m pour une surface de jeu de 90 m par 60 m. Il est doté d'un système d'arrosage et homologué pour la 2e Ligue Inter.

Surface du terrain:	6336 m^2
Surface de jeu:	5400 m^2
Surface de la zone de sécurité autour du terrain:	936 m^2

Les travaux consistent principalement à remplacer le gazon synthétique, y compris le marquage. La couche de souplesse qui est posée sur de l'enrobé bitumineux sera contrôlée. L'éclairage sera transformé en LED. L'arrosage actuel sera contrôlé mais pas modifié.

6.2 Terrain synthétique de football B

Les dimensions du terrain B sont de 96 m par 59 m pour une surface de jeu de 90 m par 53 m. Il est doté d'un système d'arrosage.

Surface du terrain:	5664 m^2
Surface de jeu:	4770 m^2
Surface de la zone de sécurité autour du terrain:	894 m^2

Les travaux prévus sont identiques à ceux du terrain A.

7. Stade de Richemont

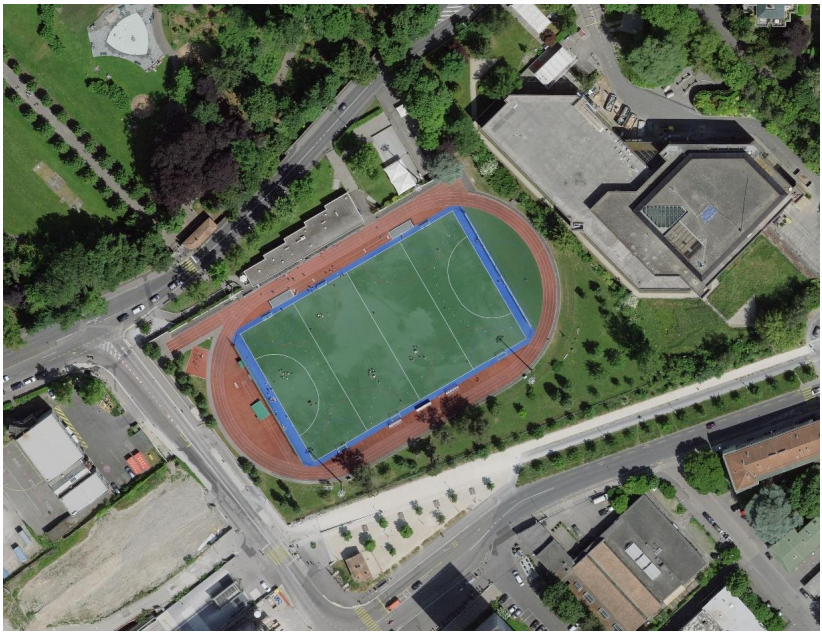

7.1 Piste d'athlétisme et terrain synthétique de hockey sur gazon

Le stade de Richemont comprend un terrain de hockey sur gazon de 91 m par 55 m, une piste d'athlétisme d'une longueur de 333,33 m avec quatre couloirs, une piste de 100 m avec quatre couloirs, une aire pour le saut à la perche,

une aire pour le saut en hauteur et pour le saut en longueur ainsi qu'une zone de street workout.

Surface du terrain de hockey sur gazon:	5005 m^2
Surface de la piste d'athlétisme:	2000 m^2
Surface de l'aire pour le saut à la perche:	360 m^2
Surface de l'aire pour le saut en longueur:	190 m^2
Surface de la zone de street workout:	200 m^2

Terrain de hockey sur gazon

– l'ensemble des travaux détaillés dans le chapitre «Description générale s'appliquant à tous les sites» ci-dessus seront réalisés. La spécificité de cette intervention de rénovation porte cependant sur la pose d'un nouveau tapis type «moquette», adapté à la pratique du hockey sur gazon et non d'un gazon synthétique tel que décrit ci-dessus.

Zone athlétisme

– rabotage et évacuation du revêtement synthétique jusqu'à la sous-construction de la piste;
– fourniture et pose d'un nouvel enrobé bitumineux;
– pose d'un nouveau revêtement sportif (type de produit à définir);
– déplacement / modification de la zone de saut en longueur;
– pose de nouveaux caniveaux et bordures;
– marquage selon les surfaces de jeux;
– pose d'une barrière de protection périphérique permettant une utilisation simultanée de la piste et du terrain de hockey sur gazon;
– homologation.

En complément au chapitre «Description générale s'appliquant à tous les sites», l'intervention pour la rénovation de cette infrastructure porte sur:

Divers

– le décapage, la remise en forme et la pose d'un nouveau revêtement perméable des cheminements d'accès depuis les vestiaires.

8. Stade de Belle-Idée

8.1 Terrain synthétique de football A

Le stade de Belle-Idée comprend un terrain de football synthétique (100 m × 64 m) homologué pour la 2e Ligue Inter.

Surface de jeu: 6400 m²

Construit en 2015, il répond aux dernières normes et en principe, seuls les travaux détaillés dans le chapitre «Description générale s'appliquant à tous les sites» ci-dessus seront exécutés, sous réserve d'une adaptation de l'étendue de l'intervention en fonction de l'état réel du terrain lors de l'exécution.

Transition écologique et cohésion sociale

Conception énergétique et réponse aux enjeux climatiques

Les interventions respecteront la stratégie adoptée par la Ville de Genève en matière d'énergie «Consommer moins et produire mieux» pour les besoins en électricité.

Eclairage

L'usage de luminaires LED à haut rendement permettra une substantielle économie d'énergie qui ne peut cependant pas encore être chiffrée à ce stade, ainsi qu'une diminution du coût d'entretien des équipements.

Les luminaires seront choisis en tenant compte de leurs performances énergétiques, de la diffusion de la lumière mais également de leur durabilité.

Ré-infiltration de l'eau de pluie

Lors de la réfection des terrains, les revêtements prévus non étanches permettront aux eaux de surface de s'infiltrer naturellement dans les terrains. En cas de fortes pluies, les drainages absorberont le surplus.

Impact environnemental

Eclairage

La mise à jour de l'éclairage permettra de réduire la pollution lumineuse sur les sites concernés.

Matériaux

Le respect de critères «eco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier, seront garantis. En particulier, sera obligatoirement prise en compte la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Les sites concernés par la présente proposition, comme la majorité des sites sportifs en plein air de la Ville de Genève, sont ouverts à toutes et à tous.

Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «*ville universellement accessible*»[1], et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur[2] au moment de la rédaction de ce texte, les sites sont d'ores et déjà conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous les usagers et usagères.

Estimation des coûts

1. Centre sportif du Bout-du Monde

1.1 Piste d'athlétisme

A. Estimation des coûts

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*		*315 000*
10	Relevés, études géotechniques		52 000
104	Sondages	52 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		263 000
112	Démolitions	263 000	
4	*Aménagements extérieurs*		*3 531 000*
40	Mise en forme du terrain		138 000
401.0	Installations de chantier	138 000	
41	Constructions		396 000
411.6	Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie	396 000	
42	Jardins		1 645 000
421	Jardinage	52 000	
423	Equipements, engins	138 000	
424	Places de jeux et de sport		
	Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	75 000	
	Revêtement sportif, marquage et certification	1 380 000	

[1] https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible#

[2] L 5 05.06 Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entré en vigueur le 1er avril 2020

Fr.

CFC		*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
	43	Mobilier urbain et éclairage		814 000
		431 Eclairage	814 000	
	44	Installations		515 000
		443 Installations électriques	164 000	
		445 Installations sanitaires	351 000	
	46	Petites surfaces de circulation		23 000
		463 Aménagement surface (enrobé)	23 000	
5		*Frais secondaires et comptes d'attente*		*794 000*
	51	Autorisations, taxes		30 000
		511 Autorisations, gabarits, taxes	12 000	
		512.1 Taxes de raccordement électricité	18 000	
	52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		7 000
		524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	7 000	
	58	Comptes d'attente provisions et réserves		419 000
		583 Réserves pour imprévus	419 000	
	59	Comptes d'attente pour honoraires		338 000
		591 Architectes	12 000	
		591 Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	
		592 Ingénieurs civils	23 000	
		596.0 Géomètres	10 000	
		596.6 Ingénieurs gestion des déchets	18 000	
		599.1 Ingénieurs du sport	202 000	
		599.6 Ingénieurs environnement	3 000	
		599.8 Eclairagistes	64 000	

I. Coût total de la construction (HT) **4 640 000**

1.2 Terrain synthétique de football 1

A. Estimation des coûts

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	Fr. *Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*		*62 000*
10	Relevés, études géotechniques		4 000
104	Sondages	4 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		58 000
112	Démolitions	58 000	
4	*Aménagements extérieurs*		*991 000*
40	Mise en forme du terrain		138 000
401.0	Installations de chantier	138 000	
41	Constructions		138 000
411.6	Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie		138 000
42	Jardins		473 000
422	Clôtures	12 000	
423	Equipements, engins	58 000	
424	Places de jeux et de sport		
	Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	58 000	
	Gazon synthétique, marquage et certification	345 000	
43	Mobilier urbain et éclairage		115 000
431	Eclairage	115 000	
44	Installations		127 000
443	Installations électriques	115 000	
445	Installations sanitaires/arrosage	12 000	
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*		*204 000*
51	Autorisations, taxes		7 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	Fr. *Total arrondi*
58	Comptes d'attente provisions et réserves		114 000
	583 Réserves pour imprévus	114 000	
	Comptes d'attente pour honoraires		81 000
	591 Architectes	6 000	
	591 Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	
	596.0 Géomètres	10 000	
	596.6 Ingénieurs gestion des déchets	3 000	
	599.1 Ingénieurs du sport	41 000	
	599.6 Ingénieurs environnement	3 000	
	599.8 Eclairagistes	12 000	
I.	**Coût total de la construction (HT)**		**1 257 000**

1.3 Terrain synthétique de football 2

A. Estimation des coûts

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	Fr. *Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*		*62 000*
10	Relevés, études géotechniques		4 000
	104 Sondages	4 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		58 000
	112 Démolitions	58 000	
4	*Aménagements extérieurs*		*991 000*
40	Mise en forme du terrain		138 000
	401.0 Installations de chantier	138 000	
41	Constructions		138 000
	411.6 Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie	138 000	
42	Jardins		473 000
	422 Clôtures	12 000	
	423 Equipements, engins	58 000	

Fr.

CFC			*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
		424	Places de jeux et de sport		
			Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	58 000	
			Gazon synthétique, marquage et certification	345 000	
	43		Mobilier urbain et éclairage		115 000
		431	Eclairage	115 000	
	44		Installations		127 000
		443	Installations électriques	115 000	
		445	Installations sanitaires/arrosage	12 000	
5			*Frais secondaires et comptes d'attente*		*204 000*
	51		Autorisations, taxes		7 000
		511	Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
	52		Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
		524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	
	58		Comptes d'attente provisions et réserves		114 000
		583	Réserves pour imprévus	114 000	
	59		Comptes d'attente pour honoraires		81 000
		591	Architectes	6 000	
		591	Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	
		596.0	Géomètres	10 000	
		596.6	Ingénieurs gestion des déchets	3 000	
		599.1	Ingénieurs du sport	41 000	
		599.6	Ingénieurs environnement	3 000	
		599.8	Eclairagistes	12 000	
I.			**Coût total de la construction (HT)**		**1 257 000**

Délibération I: Récapitulatif – Centre sportif du Bout-du-Monde

A. Recapitulatif des coûts

1. Centre sportif du Bout-du-Monde

1.1 Coût total (HT) Piste d'athlétisme	4 640 000
1.2 Coût total (HT) Terrain synthétique football 1	1 257 000
1.3 Coût total (HT) Terrain synthétique football 2	1 257 000
I. Coût total de la construction (HT)	**7 154 000**

B. Calcul des frais financiers Arrondi à la centaine Fr.

I. Coût total de la construction (HT)	**7 154 000**
+ TVA 8,1%	579 500
II. Coût total de l'investissement (TTC)	**7 733 500**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	386 700
III. Total du crédit I demandé (TTC)	**8 120 200**

2. Centre sportif de Vessy

2.1 Terrain synthétique de football A

A. Estimation des coûts

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*		*62 000*
10	Relevés, études géotechniques		4 000
104	Sondages	4 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		58 000
112	Démolitions	58 000	
4	*Aménagements extérieurs*		*1 072 000*
40	Mise en forme du terrain		138 000
401.0	Installations de chantier	138 000	
41	Constructions		150 000
411.6	Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie	150 000	

Fr.

CFC			*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
	42	Jardins			542 000
		422	Clôtures	12 000	
		423	Equipements, engins	58 000	
		424	Places de jeux et de sport		
			Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	69 000	
			Gazon synthétique, marquage et certification	403 000	
	43	Mobilier urbain et éclairage			115 000
		431	Eclairage	115 000	
	44	Installations			127 000
		443	Installations électriques	115 000	
		445	Installations sanitaires/arrosage	12 000	
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*				*212 000*
	51	Autorisations, taxes			7 000
		511	Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
	52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents			2 000
		524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	
	58	Comptes d'attente provisions et réserves			122 000
		583	Réserves pour imprévus	122 000	
	59	Comptes d'attente pour honoraires			81 000
		591	Architectes	6 000	
		591	Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	
		596.0	Géomètres	10 000	
		596.6	Ingénieurs gestion des déchets	3 000	
		599.1	Ingénieurs du sport	41 000	
		599.6	Ingénieurs environnement	3 000	
		599.8	Eclairagistes	12 000	
I.	**Coût total de la construction (HT)**				**1 346 000**

2.2 Terrain synthétique de football H

A. Estimation des coûts

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	Fr. *Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*		*62 000*
10	Relevés, études géotechniques		4 000
104	Sondages	4 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		58 000
112	Démolitions	58 000	
4	*Aménagements extérieurs*		*991 000*
40	Mise en forme du terrain		138 000
401.0	Installations de chantier	138 000	
41	Constructions		138 000
411.6	Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie	138 000	
42	Jardins		473 000
422	Clôtures	12 000	
423	Equipements, engins	58 000	
424	Places de jeux et de sport		
	Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	58 000	
	Gazon synthétique, marquage et certification	345 000	
43	Mobilier urbain et éclairage		115 000
431	Eclairage	115 000	
44	Installations		127 000
443	Installations électriques	115 000	
445	Installations sanitaires/arrosage	12 000	
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*		*204 000*
51	Autorisations, taxes		7 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
58	Comptes d'attente provisions et réserves		114 000
583	Réserves pour imprévus	114 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		81 000
591	Architectes	6 000	
591	Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	
596.0	Géomètres	10 000	
596.6	Ingénieurs gestion des déchets	3 000	
599.1	Ingénieurs du sport	41 000	
599.6	Ingénieurs environnement	3 000	
599.8	Eclairagistes	12 000	
I.	**Coût total de la construction (HT)**		**1 257 000**

2.3 Terrain synthétique de rugby et de football américain

A. Estimation des coûts

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*		*79 000*
10	Relevés, études géotechniques		4 000
104	Sondages	4 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		75 000
112	Démolitions	75 000	
4	*Aménagements extérieurs*		*1 179 000*
40	Mise en forme du terrain		150 000
401.0	Installations de chantier	150 000	
41	Constructions		173 000
411.6	Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie	173 000	
42	Jardins		614 000
422	Clôtures	12 000	
423	Equipements, engins	15 000	

Fr.

CFC			*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
		424	Places de jeux et de sport		
			Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	69 000	
			Gazon synthétique, marquage et certification	518 000	
	43		Mobilier urbain et éclairage		115 000
		431	Eclairage	115 000	
	44		Installations		127 000
		443	Installations électriques	115 000	
		445	Installations sanitaires/arrosage	12 000	
5			*Frais secondaires et comptes d'attente*		*236 000*
	51		Autorisations, taxes		7 000
		511	Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
	52		Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
		524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	
	58		Comptes d'attente provisions et réserves		135 000
		583	Réserves pour imprévus	135 000	
	59		Comptes d'attente pour honoraires		92 000
		591	Architectes	6 000	
		591	Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	
		596.0	Géomètres	10 000	
		596.6	Ingénieurs gestion des déchets	3 000	
		599.1	Ingénieurs du sport	52 000	
		599.6	Ingénieurs environnement	3 000	
		599.8	Eclairagistes	12 000	
I.			**Coût total de la construction (HT)**		**1 494 000**

Délibération II: Récapitulatif – Centre sportif de Vessy

A. Recapitulatif des coûts

2. Centre sportif de Vessy

2.1 Coût total (HT) Terrain synthétique football A	1 346 000
2.2 Coût total (HT) Terrain synthétique football H	1 257 000
2.3 Coût total (HT) Terrain synthétique rugby et football américain	1 494 000
I. Coût total de la construction (HT)	**4 097 000**

B. Calcul des frais financiers — Arrondi à la centaine Fr.

I. Coût total de la construction (HT)	**4 097 000**
+ TVA 8,1%	331 900
II. Coût total de l'investissement (TTC)	**4 428 900**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	221 400
III. Total du crédit II demandé (TTC)	**4 650 300**

3. Centre sportif du Bois-des-Frères

3.1 Terrain synthétique de football D

A. Estimation des coûts

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	Fr. *Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*		*64 000*
	10 Relevés, études géotechniques		6 000
	104 Sondages	6 000	
	11 Déblaiement, préparation du terrain		58 000
	112 Démolitions	58 000	
4	*Aménagements extérieurs*		*1 497 000*
	40 Mise en forme du terrain		138 000
	401.0 Installations de chantier	138 000	

Fr.

CFC		*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
	41	Constructions		230 000
		411.6 Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie	230 000	
	42	Jardins		542 000
		422 Clôtures	12 000	
		423 Equipements, engins	58 000	
		424 Places de jeux et de sport		
		Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	69 000	
		Gazon synthétique, marquage et certification	403 000	
	43	Mobilier urbain et éclairage		345 000
		431 Eclairage	345 000	
	44	Installations		127 000
		443 Installations électriques	115 000	
		445 Installations sanitaires/arrosage	12 000	
	46	Petites surfaces de circulation		115 000
		463 Aménagement surface (enrobé)	115 000	
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*			*277 000*
	51	Autorisations, taxes		7 000
		511 Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
	52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
		524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	
	58	Comptes d'attente provisions et réserves		167 000
		583 Réserves pour imprévus	167 000	
	59	Comptes d'attente pour honoraires		101 000
		591 Architectes	6 000	
		591 Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	
		596.0 Géomètres	10 000	
		596.6 Ingénieurs gestion des déchets	6 000	

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	Fr. *Total arrondi*
599.1	Ingénieurs du sport	58 000	
599.6	Ingénieurs environnement	3 000	
599.8	Eclairagistes	12 000	
I. Coût total de la construction (HT)			**1 838 000**

Délibération III: Récapitulatif – Centre sportif du Bois-des-Frères

A. Recapitulatif des coûts

3. Centre sportif du Bois-des-Frères

3.1 Coût total (HT) Terrain synthétique football D	1 838 000
I. Coût total de la construction (HT)	**1 838 000**

B. Calcul des frais financiers	Arrondi à la centaine Fr.
I. Coût total de la construction (HT)	**1 838 000**
+ TVA 8,1%	148 900
II. Coût total de l'investissement (TTC)	**1 986 900**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	99 300
III. Total net du crédit III demandé (TTC)	**2 086 200**

4. Centre sportif de Varembé

4.1 Terrain synthétique de football A

A. Estimation des coûts

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*		*62 000*
10	Relevés, études géotechniques		4 000
104	Sondages	4 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		58 000
112	Démolitions	58 000	
4	*Aménagements extérieurs*		*1 372 000*
40	Mise en forme du terrain		138 000
401.0	Installations de chantier	138 000	
41	Constructions		277 000
411.5	Béton et béton armé (éclairages)	127 000	
411.6	Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie	150 000	
42	Jardins		542 000
422	Clôtures	12 000	
423	Equipements, engins	58 000	
424	Places de jeux et de sport		
	Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	69 000	
	Gazon synthétique, marquage et certification	403 000	
43	Mobilier urbain et éclairage		230 000
431	Eclairage	230 000	
44	Installations		127 000
443	Installations électriques	115 000	
445	Installations sanitaires/arrosage	12 000	
46	Petites surfaces de circulation		58 000
463	Aménagement surface (enrobé)	58 000	

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*		*241 000*
51	Autorisations, taxes		7 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		151 000
583	Réserves pour imprévus	151 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		81 000
591	Architectes	6 000	
591	Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	
596.0	Géomètres	10 000	
596.6	Ingénieurs gestion des déchets	3 000	
599.1	Ingénieurs du sport	41 000	
599.6	Ingénieurs environnement	3 000	
599.8	Eclairagistes	12 000	
I.	**Coût total de la construction (HT)**		**1 675 000**

4.2 Terrain synthétique de football C (Trembley)

A. Estimation des coûts

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*		*62 000*
10	Relevés, études géotechniques		4 000
104	Sondages	4 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		58 000
112	Démolitions	58 000	

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
4	*Aménagements extérieurs*		*1 314 000*
40	Mise en forme du terrain		138 000
401.0	Installations de chantier	138 000	
41	Constructions		277 000
411.5	Béton et béton armé (éclairages)	127 000	
411.6	Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie	150 000	
42	Jardins		542 000
422	Clôtures	12 000	
423	Equipements, engins	58 000	
424	Places de jeux et de sport		
	Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	69 000	
	Gazon synthétique, marquage et certification	403 000	
43	Mobilier urbain et éclairage		230 000
431	Eclairage	230 000	
44	Installations		127 000
443	Installations électriques	115 000	
445	Installations sanitaires/arrosage	12 000	
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*		*228 000*
51	Autorisations, taxes		7 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		144 000
583	Réserves pour imprévus	144 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		75 000
591	Architectes	6 000	
591	Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	Fr. *Total arrondi*
596.0	Géomètres	10 000	
596.6	Ingénieurs gestion des déchets	3 000	
599.1	Ingénieurs du sport	41 000	
599.6	Ingénieurs environnement	3 000	
599.8	Eclairagistes	6 000	
I.	**Coût total de la construction (HT)**		**1 604 000**

Délibération IV: Récapitulatif – Centre sportif de Varembé

A. Recapitulatif des coûts

4. Centre sportif de Varembé

4.1	Coût total (HT) Terrain synthétique football A	1 675 000
4.2	Coût total (HT) Terrain synthétique football C (Trembley)	1 604 000
I.	**Coût total de la construction (HT)**	**3 279 000**

B. Calcul des frais financiers	Arrondi à la centaine Fr.
I. Coût total de la construction (HT)	**3 279 000**
+ TVA 8,1%	265 600
II. Coût total de l'investissement (TTC)	**3 544 600**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	177 200
III. Total du crédit IV demandé (TTC)	**3 721 800**

5. Stade des Libellules

5.1 Terrain synthétique de football A

A. Estimation des coûts

Fr.

CFC			*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*				*63 000*
	10		Relevés, études géotechniques		5 000
		104	Sondages	5 000	
	11		Déblaiement, préparation du terrain		58 000
		112	Démolitions	58 000	
4	*Aménagements extérieurs*				*1 004 000*
	40		Mise en forme du terrain		159 000
		401.0	Installations de chantier	159 000	
	41		Constructions		173 000
		411.6	Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie	173 000	
	42		Jardins		614 000
		422	Clôtures	14 000	
		423	Equipements, engins	67 000	
		424	Places de jeux et de sport		
			Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	69 000	
			Gazon synthétique, marquage et certification	464 000	
	44		Installations		58 000
		443	Installations électriques	23 000	
		445	Installations sanitaires/arrosage	35 000	
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*				*190 000*
	51		Autorisations, taxes		7 000
		511	Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
	52		Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
		524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	Fr. *Total arrondi*
58	Comptes d'attente provisions et réserves		115 000
583	Réserves pour imprévus	115 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		66 000
591	Architectes	6 000	
591	Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	
596.0	Géomètres	10 000	
596.6	Ingénieurs gestion des déchets	3 000	
599.1	Ingénieurs du sport	41 000	
I. Coût total de la construction (HT)			**1 257 000**

Délibération V: Récapitulatif – Stade des Libellules

A. Recapitulatif des coûts

5. Stade des Libellules

5.1 Coût total (HT) Terrain synthétique football A	1 257 000
I. Coût total de la construction (HT)	**1 257 000**

B. Calcul des frais financiers	Arrondi à la centaine Fr.
I. Coût total de la construction (HT)	**1 257 000**
+ TVA 8,1%	101 800
II. Coût total de l'investissement (TTC)	**1 358 800**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	67 900
III. Total du crédit V demandé (TTC)	**1 426 700**

6. Stade du Bois-de-la-Bâtie

6.1 Terrain synthétique de football A

A. Estimation des coûts

CFC			*Libellé*	*Prix unitaire*	Fr. *Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*				*62 000*
	10		Relevés, études géotechniques		4 000
		104	Sondages	4 000	
	11		Déblaiement, préparation du terrain		58 000
		112	Démolitions	58 000	
4	*Aménagements extérieurs*				*1 044 000*
	40		Mise en forme du terrain		138 000
		401.0	Installations de chantier	138 000	
	41		Constructions		173 000
		411.6	Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie	173 000	
	42		Jardins		542 000
		422	Clôtures	12 000	
		423	Equipements, engins	58 000	
		424	Places de jeux et de sport		
			Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	69 000	
			Gazon synthétique, marquage et certification	403 000	
	43		Mobilier urbain et éclairage		115 000
		431	Eclairage	115 000	
	44		Installations		58 000
		443	Installations électriques	23 000	
		445	Installations sanitaires/arrosage	35 000	
	46		Petites surfaces de circulation		18 000
		463	Aménagement surface (enrobé)	18 000	
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*				*223 000*
	51		Autorisations, taxes		21 000
		511	Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
		512.4	Taxes de raccordement Eau	14 000	

CFC	Libellé	Prix unitaire	Fr. Total arrondi
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		119 000
583	Réserves pour imprévus	119 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		81 000
591	Architectes	6 000	
591	Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	
596.0	Géomètres	10 000	
596.6	Ingénieurs gestion des déchets	3 000	
599.1	Ingénieurs du sport	41 000	
599.6	Ingénieurs environnement	3 000	
599.8	Eclairagistes	12 000	
I.	**Coût total de la construction (HT)**		**1 329 000**

6.2 Terrain synthétique de football B

A. Estimation des coûts

CFC	Libellé	Prix unitaire	Fr. Total arrondi
1	*Travaux préparatoires*		*62 000*
10	Relevés, études géotechniques		4 000
104	Sondages	4 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		58 000
112	Démolitions	58 000	
4	*Aménagements extérieurs*		*1 044 000*
40	Mise en forme du terrain		138 000
401.0	Installations de chantier	138 000	
41	Constructions		173 000
411.6	Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie	173 000	

Fr.

CFC		*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
	42	Jardins		542 000
		422 Clôtures	12 000	
		423 Equipements, engins	58 000	
		424 Places de jeux et de sport		
		Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	69 000	
		Gazon synthétique, marquage et certification	403 000	
	43	Mobilier urbain et éclairage		115 000
		431 Eclairage	115 000	
	44	Installations		58 000
		443 Installations électriques	23 000	
		445 Installations sanitaires/arrosage	35 000	
	46	Petites surfaces de circulation		18 000
		463 Aménagement surface (enrobé)	18 000	
5		*Frais secondaires et comptes d'attente*		*223 000*
	51	Autorisations, taxes		21 000
		511 Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
		512.4 Taxes de raccordement Eau	14 000	
	52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
		524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	
	58	Comptes d'attente provisions et réserves		119 000
		583 Réserves pour imprévus	119 000	
	59	Comptes d'attente pour honoraires		81 000
		591 Architectes	6 000	
		591 Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	
		596.0 Géomètres	10 000	
		596.6 Ingénieurs gestion des déchets	3 000	

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	Fr. *Total arrondi*
599.1	Ingénieurs du sport	41 000	
599.6	Ingénieurs environnement	3 000	
599.8	Eclairagistes	12 000	
I.	**Coût total de la construction (HT)**		**1 329 000**

Délibération VI: Récapitulatif – Stade du Bois-de-la-Bâtie

A. Recapitulatif des coûts

6. Stade du Bois-de-la-Bâtie

6.1	Coût total (HT) Terrain synthétique football A	1 329 000
6.2	Coût total (HT) Terrain synthétique football B	1 329 000
I.	**Coût total de la construction (HT)**	**2 658 000**

B. Calcul des frais financiers Arrondi à la centaine Fr.

I. Coût total de la construction (HT)	**2 658 000**
+ TVA 8,1%	215 300
II. Coût total de l'investissement (TTC)	**2 873 300**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	143 700
III. Total du crédit VI demandé (TTC)	**3 017 000**

7. Stade de Richemont

7.1 Piste d'athlétisme et terrain synthétique de hockey sur gazon

A. Estimation des coûts

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*		*230 000*
10	Relevés, études géotechniques		23 000
104	Sondages	23 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		207 000
112	Démolitions	207 000	
4	*Aménagements extérieurs*		*1 773 000*
40	Mise en forme du terrain		138 000
401.0	Installations de chantier	138 000	
41	Constructions		345 000
411.6	Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie	345 000	
42	Jardins		1 013 000
422	Clôtures	92 000	
423	Equipements, engins	58 000	
424	Places de jeux et de sport		
	Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	58 000	
	Gazon synthétique, marquage et certification	805 000	
43	Mobilier urbain et éclairage		115 000
431	Eclairage	115 000	
44	Installations		127 000
443	Installations électriques	12 000	
445	Installations sanitaires/arrosage	115 000	
46	Petites surfaces de circulation		35 000
463	Aménagement surface (enrobé)	35 000	
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*		*497 000*
51	Autorisations, taxes		21 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
512.4	Taxes de raccordement Eau	14 000	

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		225 000
583	Réserves pour imprévus	225 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		249 000
591	Architectes	10 000	
591	Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	
592	Ingénieurs civils	23 000	
596.0	Géomètres	10 000	
596.6	Ingénieurs gestion des déchets	18 000	
599.1	Ingénieurs du sport	167 000	
599.6	Ingénieurs environnement	3 000	
599.8	Eclairagistes	12 000	
I. Coût total de la construction (HT)			**2 500 000**

Délibération VII: Récapitulatif – Stade de Richemont

A. Recapitulatif des coûts

7. Stade de Richemont

7.1	Coût total (HT) Piste d'athlétisme et terrain synthétique hockey A	2 500 000
I. Coût total de la construction (HT)		**2 500 000**

B. Calcul des frais financiers	Arrondi à la centaine Fr.
I. Coût total de la construction (HT)	**2 500 000**
+ TVA 8,1%	202 500
II. Coût total de l'investissement (TTC)	**2 702 500**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	135 100
III. Total du crédit VII demandé (TTC)	**2 837 600**

8. Stade de Belle-Idée

8.1 Terrain synthétique de football A

A. Estimation des coûts

CFC		*Libellé*	*Prix unitaire*	Fr. *Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*			*62 000*
	10	Relevés, études géotechniques		4 000
	104	Sondages	4 000	
	11	Déblaiement, préparation du terrain		58 000
	112	Démolitions	58 000	
4	*Aménagements extérieurs*			*969 000*
	40	Mise en forme du terrain		138 000
	401.0	Installations de chantier	138 000	
	41	Constructions		150 000
	411.6	Terrassements/Canalisations/ Maçonnerie	150 000	
	42	Jardins		542 000
	422	Clôtures	12 000	
	423	Equipements, engins	58 000	
	424	Places de jeux et de sport		
		Grave de compensation, stabilisation, couches de réglage, nivelage	69 000	
		Gazon synthétique, marquage et certification	403 000	
	43	Mobilier urbain et éclairage		115 000
	431	Eclairage	115 000	
	44	Installations		24 000
	443	Installations électriques	12 000	
	445	Installations sanitaires/arrosage	12 000	
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*			*201 000*
	51	Autorisations, taxes		7 000
	511	Autorisations, gabarits, taxes	7 000	
	52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		2 000
	524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	2 000	

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	Fr. *Total arrondi*
58	Comptes d'attente provisions et réserves		111 000
583	Réserves pour imprévus	111 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		81 000
591	Architectes	6 000	
591	Traitement numérique des plans (XCAD)	6 000	
596.0	Géomètres	10 000	
596.6	Ingénieurs gestion des déchets	3 000	
599.1	Ingénieurs du sport	41 000	
599.6	Ingénieurs environnement	3 000	
599.8	Eclairagistes	12 000	

I. Coût total de la construction (HT) **1 232 000**

Délibération VIII: Récapitulatif – Stade de Belle-Idée

A. Recapitulatif des coûts

8. Stade de Belle-Idée

8.1 Coût total (HT) Terrain synthétique football A 1 232 000

I. Coût total de la construction (HT) **1 232 000**

B. Calcul des frais financiers Arrondi à la centaine Fr.

I. Coût total de la construction (HT)	**1 232 000**
+ TVA 8,1%	99 800
II. Coût total de l'investissement (TTC)	**1 331 800**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	66 600
III. Total du crédit VIII demandé (TTC)	**1 398 400**

9. Mobilier et équipements mobiles

Délibération IX: Acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour l'homologation et l'exploitation de la piste d'athlétisme du Centre sportif du Bout-du-Monde

A. Estimation des coûts

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	Fr. *Total arrondi*
9	*Ameublement et décoration*		*166 500*
90	Ameublement et décoration		
903	Equipement mobilier en général	166 500	
I.	**Coût total (HT)**		**166 500**

B. Calcul des frais financiers — Arrondi à la centaine Fr.

I. Coût total (HT)	**166 500**
+ TVA 8,1%	13 500
II. Total du crédit IX demandé (TTC)	**180 000**

Référence au 19e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035

Délibérations I à VIII

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le No 050.072.02 du 19e PFI 2024-2035, en page 51, pour un montant de 18 000 000 de francs, avec une année de dépôt annoncée en 2023.

S'agissant d'une proposition portant sur l'ensemble des phases d'étude et de réalisation, la différence entre le montant total du crédit demandé et l'estimation du PFI (soit 9 258 200 francs) s'explique d'une part par le fait qu'il était nécessaire de procéder à une analyse plus profonde des interventions sur les sites concernés, ce qui n'était pas faisable lors de l'estimation du PFI, ainsi que par l'évolution de certains prix survenue entre-temps et par le relèvement du taux de la TVA.

D'autre part, les stades des Libellules et du Bois-de-la-Bâtie, dont les revêtements synthétiques ont été posés en 2019, ont été intégrés dans cette proposition (délibérations V et VI pour un montant total de 4 443 700 francs).

Délibération IX

Elle n'est pas prévue dans la planification du PFI.

Budget de fonctionnement

Le projet n'a pas d'impact sur le budget de fonctionnement du SPO.

Comme mentionné dans le chapitre «Transition écologique et cohésion sociale» ci-dessus, l'économie d'énergie, grâce aux luminaires LED, ainsi que la diminution du coût d'entretien des nouveaux mâts d'éclairage ne peuvent pas encore être chiffrées à ce stade.

Charges financières annuelles

Délibération I

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 892 200 francs.

Délibération II

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 511 000 francs.

Délibération III

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 229 200 francs.

Délibération IV

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 408 900 francs.

Délibération V

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 156 800 francs.

Délibération VI

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 331 500 francs.

Délibération VII

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 311 800 francs.

Délibération VIII

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 153 600 francs.

Délibération IX

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 24 300 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juin 2024 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

En cas de travaux soumis à autorisation, les requêtes en autorisation de construire correspondantes seront déposées ultérieurement.

Délai de réalisation

Les interventions sur les premiers sites pourront démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. Les travaux seront échelonnés sur six ans, en fonction de l'état de vieillissement des terrains et pistes des différents sites, en commençant en 2025 par la piste d'athlétisme et le terrain de football 1 au Centre sportif du Bout-du-Monde ainsi que le terrain de football D au Centre sportif du Bois-de-Frères.

Chaque intervention individuelle sera en principe réalisée pendant la période estivale et aura une durée de deux à six mois, selon l'ampleur des travaux. La

mise en exploitation prévisionnelle des derniers sites à rénover, à savoir les terrains des stades du Bois-de-la Bâtie et des Libellules, est planifiée pour l'automne 2030.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Délibérations I à VIII

Service gestionnaire: Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Service bénéficiaire: SPO.

Délibération IX

Service gestionnaire et bénéficiaire: SPO.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement *(en francs)*

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Crédit I	Crédit II	Crédit III	Crédit IV	Crédit V	Crédit VI	Crédit VII	Crédit VIII	Crédit IX	Total	%
Terrain	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Gros œuvre	1 111 000	664 000	294 000	678 000	236 000	470 000	575 000	212 000	0	4 240 000	15%
Second œuvre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Installations, équipements fixes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Equipement d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Aménagements extérieurs	4 841 000	2 781 000	1 267 000	2 132 000	831 000	1 742 000	1 428 000	819 000	0	15 841 000	58%
Mobilier, équipements et jeux	0	0	0	0	0	0	0	0	166 500	166 500	1%
Equipements informatiques & bureautiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Frais secondaires et comptes d'attente	702 000	398 000	176 000	313 000	124 000	284 000	248 000	120 000	0	2 365 000	9%
Honoraires	500 000	254 000	101 000	156 000	66 000	162 000	249 000	81 000	0	1 569 000	6%
Frais financiers	966 200	553 300	248 200	442 800	169 700	359 000	337 600	166 400	13 500	3 256 700	12%
Autres (à préciser)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Coût total du projet TTC	**8 120 200**	**4 650 300**	**2 086 200**	**3 721 800**	**1 426 700**	**3 017 000**	**2 837 600**	**1 398 400**	**180 000**	**27 438 200**	**100%**

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2024	0	0	0
2025	8 800 000	0	8 800 000
2026	3 400 000	0	3 400 000
2027	2 900 000	0	2 900 000
2028	3 200 000	0	3 200 000
2029	4 500 000	0	4 500 000
2030	4 638 200	0	4 638 200
Totaux	**27 438 200**	**0**	**27 438 200**

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SPO

CHARGES			
30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	0		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	3 019 300		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	0		
Total des nouvelles charges induites	**3 019 300**		

REVENUS	
40/42 - Revenus fiscaux et taxes	0
43 - Revenus divers	0
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage…)	0
46 - Subventions et dédommagements reçus	0
Total des nouveaux revenus induits	**0**

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**-3 019 300**

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 120 200 francs destiné à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Centre sportif du Bout-du-Monde, sis au 12, route de Vessy, parcelles N^os^ 2078 et 2079, feuille N^o^ 24 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 120 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 650 300 francs destiné à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Centre sportif de Vessy, sis au 31, route de Vessy, parcelle N° 6177, feuille N° 48 du cadastre de la commune de Veyrier, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 650 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 086 200 francs destiné à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Centre sportif du Bois-des-Frères, sis au 22, chemin de l'Ecu, parcelles N°s 5852 et 5853, feuille N° 46 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 086 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 721 800 francs destiné à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Centre sportif de Varembé, sis au 33, rue de Vermont, parcelles N^os^ 3258 et 4575, feuille N^o^ 23 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 721 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2028 à 2037.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 426 700 francs destiné à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Stade des Libellules, sis au 24, chemin de l'Ecu, parcelle N° 3710, feuille N° 46 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 426 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2030 à 2039.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 017 000 francs destiné à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Stade du Bois-de-la-Bâtie, sis au 4, chemin de la Bâtie, parcelle N° 1521, feuille N° 24 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 017 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2030 à 2039.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 837 600 francs destiné à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Stade de Richemont, sis au 70, route de Frontenex, parcelle N° 1657, feuille N° 22 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 837 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VIII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 398 400 francs destiné à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Stade de Belle-Idée, sis au 7, chemin des Choucas, parcelle N° 4523, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Chêne-Bourg, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 398 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2028 à 2037.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 180 000 francs destiné à l'acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour l'homologation et l'exploitation de la piste d'athlétisme du Centre sportif du Bout-du-Monde.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 180 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.